CADEUL 80 ans
CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Avis - Aide financière aux études

Présentation au Caucus des associations étudiantes le 21 août 2011

CADEUL Pavillon Maurice-Pollack, bureau 2265 G1V 0A6 Québec Canada **T** 418.656.7931 **F** 418.656.3328 cadeul@cadeul.ulaval.ca
www.cadeul.ulaval.ca

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval

Rédigé par: Josiane Bolduc, recherchiste

Révision et supervision par:

- Martin Bonneau, vice-président à l'enseignement et à la recherche 2011-2012
- Paul-Antoine Cardin, vice-président à l'enseignement et à la recherche 2009-2011
- Jean-François Normand, vice-président aux affaires externes 2011-2012
- François Carbonneau, vice-président aux affaires externes 2010-2011

Correction linguistique: Marie-Michèle Pagé, adjoint administrative

Mise en page: Louis Frenette-Nolin, vice-président aux finances 2010-2012

Table des matières

Mise en contexte 1
Chronologie 3
Chronologie 3
Les changements au court des ans 4
L'histoire récente 5
Formes d'aide 9
Constats: L'accessibilité à tout prix? 13
Deux concepts à distinguer : entre accessible et abordable 13
Sources de financement des étudiants 13
Constats généraux 15
Les causes et les suggestions pour y remédier 17
Mécanisme d'indexation 17
Seuil de contribution parentale 17
Autonomie et pensions alimentaires 18
Programmes de remboursement différé et de remise de dette 19
Période d'admissibilité au Programme 20
Conclusion et pistes de réflexion sur l'endettement étudiant 21
Résumé des recommandations 23
Bibliographie 24
Publications officielles 24
Articles de journal, revues spécialisées 25
Sources Internet 25

Mise en contexte

L'aide financière accordée aux étudiants universitaires pour subvenir à leurs besoins prend diverses formes. Elle peut provenir du gouvernement, d'une institution bancaire, d'un ami ou de la famille. Sachant que la réticence à l'endettement et que les sources de financement varient grandement entre les étudiants principalement en fonction de leur origine socioéconomique, la décision d'entreprendre des études postsecondaires se confronte à une série variée d'obstacles[1]. Ceux-ci ont pour effet d'influer de manière plus ou moins importante sur l'intérêt porté aux études postsecondaires. Devant l'éventail des choix de l'étudiant potentiel, l'obtention d'un diplôme de niveau baccalauréat ou d'une maîtrise peut être perçue accessoirement d'où sa demande relativement élastique. Le coût qui lui est associé a donc inévitablement un impact sur la demande. C'est pour cette raison que l'aide offerte par le gouvernement sous forme de prêts et bourses, désormais gérée par le Programme d'aide financière aux études, tente de cibler les étudiants les plus à risque de décrocher ou encore ceux disposant de moyens très restreints[2].

Les bénéfices individuels que retire un individu d'une scolarisation supérieure sont obtenus sur une longue période ce qui les rend, d'un point de vue extérieur, moins attrayants, bien qu'ils soient importants[3]. C'est ainsi que Becker, dans la théorie du capital humain, détermine que l'éducation peut être vue comme un investissement, puisque son rendement à terme est supérieur à son coût. Une analyse plus en profondeur de cette théorie en démontre toutefois les limites, puisque plusieurs différences sont observées entre les individus, notamment en fonction de leur champ d'études et du fait que de nombreux risques ne sont pas pris en compte (par exemple, les conjonctures économiques défavorables). La décision d'entreprendre des études postsecondaires ne répond donc pas en totalité aux impératifs économiques, puisque certaines décisions ne découlent pas de comportements rationnels, mais plutôt de goûts personnels. Des explications peuvent être tirées en partie de l'«économie comportementale»[4].

Il faut toutefois garder en tête que l'aide gouvernementale n'est que supplétive, puisque le gouvernement considère que les parents ou le conjoint de l'étudiant en sont les premiers responsables. En d'autres termes, l'AFE n'est disponible que s'il y a une différence entre les dépenses admises de l'étudiant et ses ressources (ou celles de ses proches). En 2008-2009, cette aide représentait plus de 475 millions de dollars annuellement[5]. Les étudiants ne sont toutefois pas les

---

1 Ces obstacles sont détaillés dans l'avis sur la modulation des droits de scolarité (CADEUL, avril 2011), mais comprennent notamment les problèmes scolaires et financiers, la méconnaissance, etc.

2 En termes économiques, on utilise plutôt le terme «contrainte de liquidité» pour définir des moyens financiers restreints.

3 Pour un bref rappel des bénéfices de l'éducation postsecondaire, voir l'Avis sur la modulation (CADEUL, avril 2011).

4 Traduit de l'anglais «behavioural economics».

5 FINANCES QUÉBEC, Un plan de financement des universités équitable et équilibré pour donner au Québec les moyens de ses ambitions, Budget 2011-2012, p.40.

seuls à profiter de cet investissement, puisque le gouvernement et la collectivité retirent eux aussi les bénéfices d'une population hautement éduquée[6].

Cet avis se veut un bref rappel de l'évolution du Programme d'aide financière aux études en relatant les principaux évènements depuis le dégel des frais de scolarité de 2007, les différentes formes d'aide possibles, les failles reconnues du programme actuel et les conséquences de l'endettement étudiant. Suite à cette revue, la CADEUL sera en mesure de dresser une liste exhaustive de recommandations et de répondre plus largement à la question de savoir si avec la récente hausse des droits de scolarité annoncée dans le budget 2011-2012, le programme d'AFE parviendra à assurer l'accessibilité aux études postsecondaires.

[6] Pour plus de détails sur les externalités liées à l'éducation postsecondaire, voir l'Avis sur la modulation des droits de scolarité (CADEUL, avril 2011).

Chronologie

Chronologie

Bien qu'une aide gouvernementale fut à la disposition des étudiants dès 1937, celle-ci revêtait une forme primitive du système que nous connaissons actuellement. Il fallut attendre 1966 pour voir apparaître la Loi sur l'aide financière aux études, auparavant intitulée Loi sur les prêts et bourses. De nombreuses modifications ont été apportées à cette dernière. Au départ, l'aide accordée était quasi exclusivement offerte sous forme de bourses. Cette tendance fut renversée petit à petit. Désormais, les montants distribués prennent d'abord la forme de prêts et sont complétés, lorsque requis, par une somme non remboursable[7].

- 1964 : Création de l'Union Générale des Étudiants du Québec (UGEQ) qui est la première organisation de nature syndicale étudiante. Création du ministère de l'Éducation du Québec.
- 1966 : L'UGEQ réclame une aide financière pour les étudiants. Adoption de la Loi sur les prêts et bourses aux étudiants. Création d'un plafond de prêts et bourses. Le critère d'admissibilité est élargi.
- 1968 : Première grande mobilisation étudiante. Les frais de scolarité sont gelés à 500 $/an.
- 1974 à 1986 : Première refonte de la loi. On établit les principes fondamentaux (caractère supplétif). Il s'agit d'une période mouvementée (mouvement syndical et étudiant) Nouvel élargissement du critère d'autonomie. Le plafond de bourse maximum est augmenté. Les règles de calcul sont revues.
- 1975 : Création de l'ANEEQ (Association Nationale des Étudiantes et Étudiants du Québec). Aide maximale de 4 ans au cégep et insertion de bourses par concours.
  Abolition de la différence du calcul des frais de subsistance entre cégep et université.
  Diminution de la contribution parentale.
- 1981 : Choc pétrolier. Chômage à 25 % chez les moins de 25 ans. Création du Programme de remboursement différé.
- 1989-90 : Dégel. Les frais de scolarité passent de 517 $ à 1 668 $ en 4 ans.
  Grève étudiante qui n'amène aucune entente avec le gouvernement. Seconde réforme du régime de prêts et bourses pour faire passer le tout. La Loi sur les prêts et bourses devient la Loi sur l'aide financière aux études. Programme de remise de dette créé. Des limites d'endettement sont fixées. En réponse à ce dégel, création de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ).
- 1994 : L'ère des réformes. Coupure dans les transferts offerts par le gouvernement fédéral en éducation postsecondaire aux provinces. Dissolution de l'ANEEQ en 1994. Création du Mouvement pour le Droit à l'Éducation (MDE) en 1995. Coupure de 1,9 milliard $ en éducation, dont 68 M$ dans l'AFE. On fait disparaître le Programme de remise de dette. Finalement, le gel est maintenu, mais on instaure la taxe à l'échec (1997).

---

[7] Chronologie tirée du Mémoire sur l'aide financière aux études de l'ASSÉ (2009), chapitre 2 et du site Internet officiel de l'AFE, [En ligne], http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/organisation/historique1.asp (Page consultée le 6 mai 2011

- 1999-2000 : Le nouveau Programme de remise de dette entre en vigueur[8].
- 2001 : MDE dissous. Naissance de l'ASSÉ (2001) : nouvelle organisation nationale du mouvement syndical étudiant québécois. Recours judiciaire contre la taxe à l'échec qui est finalement retirée.
- 2004 : Réforme du Programme des prêts et bourses (coupure de 103 M$) qui signifie une hausse de 20 % de l'endettement étudiant à la sortie des études. Le plafond de prêt est finalement abaissé. Victoire mitigée du mouvement étudiant suite à la grève générale de 2005.

Les changements au court des ans

À travers toutes ces années, de nombreux changements furent apportés au Programme de prêts et bourses. La loi a subi trois réformes. Les modifications les plus importantes se rapportèrent notamment aux indexations des dépenses admises, au calcul de la contribution des étudiants, au montant maximal de prêts et à un élargissement du critère d'autonomie ou de la période d'admissibilité.

Le dénouement de la grève de 2005 fut perçu par certains comme une « fausse victoire » dans le sens où elle permit à tout le moins de faire rebrousser chemin au gouvernement sans toutefois apporter les changements souhaités par le mouvement étudiant. Ce dernier ayant agi de manière défensive et non proactive, la grève n'a permis que de maintenir le statu quo, c'est-à-dire d'éviter une détérioration de la situation existante sans apporter les modifications jugées essentielles. La conséquence la plus fâcheuse de cette réforme fut la désinformation de la clientèle cible, c'est-à-dire que les jeunes provenant de milieux moins nantis ont très peu entendu parler du règlement de ce litige.

C'est en 1999 qu'est survenue l'entente des bourses du millénaire, valide pour une période de dix ans, en réponse à l'importante croissance de l'endettement étudiant. Cet accord signifiait l'injection à terme d'environ 700 millions de dollars dans le système éducatif universitaire québécois[9]. En raison du caractère non contraignant de cette entente, l'argent, qui fut finalement versé au Québec après une importante querelle concernant le partage des compétences, fut transféré et géré par le Programme d'aide financière aux études (AFE). L'entrée en jeu du gouvernement fédéral dans les programmes d'aide aux étudiants a permis d'atténuer, en partie, les conséquences néfastes causées par la réforme de 2004.

Le Programme canadien de bourses et de prêts aux étudiants (PCBE/PCPE) prit le relais en 2010 de la Fédération canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM). Ce programme existant déjà, il fut bonifié de manière à accorder un transfert plus important aux provinces. Comme à son habitude, le Québec exerça son droit de retrait avec pleine compensation. Rapidement, on se rendit compte que le gouvernement provincial n'avait pas l'intention de verser en totalité le montant lui étant accordé dans le système d'aide financière aux études, mais envisageait plutôt de l'attribuer à un autre portefeuille[10].

---

[8] Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette de tout étudiant qui a terminé ses études dans les délais prescrits et qu'il a, tout au long de ses études postsecondaires, obtenu des prêts et des bourses du Programme d'AFE et ce, à chaque année d'études. Tiré du site officiel de l'AFE, [En ligne], http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/autresProgrammes/remiseDette.asp (Page consultée le 6 mai 2011).

[9] Aide financière aux études, «Historique», [En ligne], 2011, http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/organisation/historique4.asp (Page consultée le 6 mai 2011).

[10] On estime à 35 M$ ce «détournement». Tiré notamment de FAÉCUM (Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal), [En ligne], http://www.faecum.qc.ca/actionPCBEmars (Page consultée le 17 mai 2011).

En 2007, le gouvernement libéral annonçait un dégel des droits de scolarité fixé à 100 $ par année cumulé sur une période de cinq ans, ce qui représentait une augmentation de 500 $ à terme pour atteindre 2 168 $ en 2012. Cette augmentation de la facture étudiante fut difficilement absorbée par le Programme d'aide financière aux études, qui n'avait pas indexé les dépenses admises de 2003-2004 à 2006-2007. L'aide accordée aux étudiants accusait donc un retard important quant au coût réel de la vie.

L'histoire récente

Plus récemment, le mouvement étudiant attendait de pied ferme le budget provincial pour l'année 2011-2012. Dans son Plan de financement des universités équitable et équilibré, on établit des revenus additionnels aux universités de l'ordre de 850 millions de dollars d'ici 2016-2017. Le plan est simple : augmenter la contribution étudiante de 325 $ par an (1 625 $ à terme) sur une période de cinq ans et encourager les dons des particuliers, des entreprises et des contrats privés de recherche, et ce dans l'espoir de combler le sous-financement[11]chronique des universités québécoises par rapport à leurs consœurs canadiennes. Au final, ce sont les étudiants qui verront leur part du fardeau augmenter de manière importante comme l'indiquent les graphiques suivants.

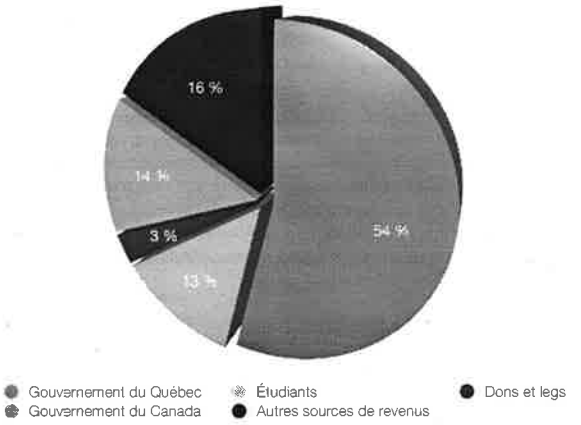

Figure I - Revenus globaux des universités, 2008-2009 (en pourcentage)

Source: FINANCES QUÉBEC, Op. cit., p.37.

[11] Pour plus de détails sur le sous-financement des universités québécoises, consulter l'Avis sur la modulation des droits de scolarité.

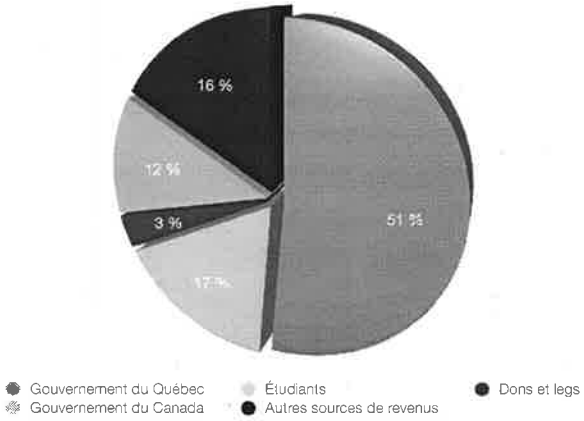

Figure II - Revenus globaux des universités, 2016-2017 (en pourcentage)

Source: FINANCES QUEBEC, Op. cit., p.37.

Ces données nous permettent d'observer que seules la contribution des étudiants (+4,2 %), celle des dons et legs (+0,3 %) et les autres sources de revenus (+0,1 %) sont en hausse. Pour ce qui est de la part provenant de l'État, elle connaît une baisse de 3 % au palier provincial et de 4 % du côté fédéral. Il existe donc clairement une volonté de désengagement de la part du gouvernement.

Dans ce même budget, on évalue que tous les étudiants boursiers du Programme d'aide financière verront leur aide augmentée d'un montant équivalant à la hausse des droits de scolarité. Ce sont en grande partie les étudiants eux-mêmes qui la subventionneront par l'entremise des droits de scolarité, puisque des 118 M$ additionnels portés à l'aide financière aux études par année, 116 M$ proviendront directement de la poche des étudiants[12]. De plus, le seuil de revenu minimal de contribution d'un ménage (au-delà duquel tout parent est réputé offrir une aide financière à son enfant) est augmenté pour atteindre 35 000 $ par année[13]. La CADEUL se réjouit de cette initiative, bien qu'elle soit insuffisante. En effet, n'oublions pas qu'en 2011, deux adultes qui travaillent au salaire minimum à temps plein gagnent près de 40 000 $ par année et peuvent rencontrer, malgré tout, de nombreuses contraintes financières les empêchant de contribuer à l'éducation postsecondaire de leurs enfants. Trop de parents ont atteint la limite de l'aide leur étant possible d'offrir, et ce, alors que leur appui ne comble qu'en partie les dépenses de leurs enfants; ils ne sont plus en mesure de donner davantage.

[12] FINANCES QUÉBEC, Op. cit., p.23.

[13] Il était à 30 000 $ annuellement pour 2010-2011. Ibid., p.44.

Tableau I - Détails de la contribution parentale en fonction du revenu familial brut chez les étudiants de premier cycle à temps plein

Revenu familial brut	Présence d'une contribution parentale	Contribution parentale médiane	Couverture des dépenses
0 à 30 000 $	33 %	2 000 $	12 %
30 000 $ à 60 000 $	52 %	2 000 $	13 %
60 000 $ et plus	75 %	2 950 $	20 %
Total	**60 %**	**2 600 $**	**17 %**

Source : FEUQ-FECQ (Fédération étudiante collégiale et universitaire du Québec), Ensemble pour l'éducation, Mars 2011, [En ligne],http://www.fecq.org/IMG/pdf/note_3_-_contribution_parentale_fr.pdf p.3 (Page consultée le 1er mai 2011).

Ce tableau démontre que la contribution parentale est clairement proportionnelle au revenu des ménages. Plus précisément, 33 % des ménages ayant un revenu brut annuel de 30 000 $ et moins contribuent financièrement aux études de leurs enfants pour une moyenne de 2 000 $ par année. Cette contribution ne couvre qu'en moyenne 12 % des dépenses de l'étudiant. Il est intéressant de noter au passage que le seuil de contribution parentale a été fixé à 70 000 $ en 2007 par le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE)[14]. Avec la hausse des droits de scolarité annoncée, de nombreux parents ne pourront offrir une aide supplémentaire à leurs enfants, bien que le Code civil estime qu'ils soient dans l'obligation d'augmenter leur contribution lorsqu'une telle situation se présente[15]. La classe moyenne du quartile supérieur qui est non couverte par l'AFE risque d'être la plus affectée par cette augmentation.

Seul point positif notable : le même plafond de prêt que celui prévalant en 2010-2011 sera utilisé ce qui permettra, à tout le moins, à certains étudiants bénéficiaires de l'AFE d'éviter de crouler sous le poids d'un endettement excessif. Il est aussi important de souligner que la règle budgétaire encadrant les hausses de frais institutionnels obligatoires (FIOs) a été renouvelée pour une seule année seulement. Une augmentation des droits de scolarité combinée à une déréglementation des frais institutionnels obligatoires aurait clairement des conséquences néfastes sur l'accessibilité aux études postsecondaires[16].

Les grandes lignes de ce budget sont on ne peut plus claires. Elles intègrent parfaitement des orientations néolibérales qui prônent un désengagement de l'État, une participation active du secteur privé via la philanthropie et un appui inconditionnel au principe d'utilisateur-payeur. Le problème avec la recherche subventionnée est qu'elle interfère avec les valeurs d'impartialité et d'intégrité que défendent les universités, puisqu'elle a tendance à souffrir de la subjectivité du donateur. Il existe aussi de grandes inégalités entre les différents programmes de recherche. La générosité des donneurs en santé ou en sciences pures se fait davantage sentir que celle en sciences humaines, ce qui tend à délaisser ces programmes ou à les refiler à un second rang. Une étude du MELS a permis d'établir que les domaines des sciences de la santé, des sciences pures et des sciences appliquées ont reçu, en 2006-2007, plus de 75 % des subventions et des contrats de recherche au Québec, alors que suivent de loin les sciences humaines avec 7,4 %[17].

---

[14] ASSÉ (Association pour une solidarité syndicale étudiante), Mémoire sur l'aide financière aux études, Septembre 2009, p.67.

[15] FEUQ-FECQ (Fédération étudiante collégiale et universitaire du Québec), op. cit., p.1.

[16] Pour plus de détails sur les FIOs, voir l'avis à ce sujet (CADEUL, février 2011).

[17] MELS (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport), Indicateurs de l'éducation, Édition 2010, p.48.

Dans un même ordre d'idées, un article du Devoir[16] dénonçait au début mai 2011 le fait que le gouvernement Charest amputait de 145 M$ le budget des commissions scolaires et des cégeps. Cette décision, prise en catimini, a tout de suite été dénoncée par les acteurs du milieu de l'éducation, puisque ces coupures risquent fortement d'amoindrir la qualité des services offerts aux étudiants, bien que la ministre s'en défende. Au total, c'est au moins 35,5 M$ dont seront privés les cégeps. Cette décision réitère encore une fois la volonté du gouvernement Charest de se désengager du secteur de l'éducation et de laisser au privé une plus grande importance.

Les réorientations des politiques gouvernementales ont souvent été justifiées par un manque de ressources. On garde en tête le dégel des droits de scolarité en 1989 où l'on imposa une hausse de 130 %. Cette réforme a démontré que le gouvernement cherchait plutôt à réduire ses dépenses, bien qu'il évoquait la nécessité d'opérer un partage plus « équitable » des coûts en mettant l'accent sur le rendement privé de l'éducation postsecondaire.

[16] Robert DUTRISAC, "Commissions scolaires et cégeps – Québec impose des coupes de 145 millions », Le Devoir, mai 2011, [En ligne], http://www.ledevoir.com/societe/education/322450/commissions-scolaires-et-cegeps-quebec-impose-des-coupes-de-145-millions (Page consultée le 3 mai 2011).

Formes d'aide

L'aide financière aux études peut revêtir diverses formes. Certains modèles favorisent les prêts ou les bourses alors que d'autres allient, de manière plus ou moins équilibrée, ces deux types d'aide. Au Canada, il existe, en plus des programmes d'aide directe aux étudiants, des avantages fiscaux pour ceux qui poursuivent des études postsecondaires et pour leurs familles (par exemple, le régime enregistré d'épargne étude, les crédits d'impôt pour les frais de scolarité, etc.)[19]. Le Québec est la province canadienne offrant la proportion la plus équilibrée de prêts et bourses[20]. En 2008-2009, les statistiques officielles établissaient à 54,9 % la proportion de l'aide offerte sous forme de prêts comparativement à 45,1 % sous forme de bourses[21]. Le Québec a adopté une approche distincte des autres provinces canadiennes, qui ont plutôt choisi un modèle axé majoritairement sur les prêts[22]. Tel que le démontre le tableau suivant, chaque province a établi un seuil maximal d'endettement qui prend la forme d'un plafond d'aide financière accordée par l'État.

Tableau II - Plafond de l'aide financière octroyée par l'État, en 2003-2004, pour un étudiant à temps plein, célibataire, sans personne à charge

Provinces	Prêt maximum	Bourse maximum	Aide maximum
Colombie-Britannique	9 350 $	3 740 $	9 350 $
Alberta	14 300 $	3 000 $	14 300 $
Saskatchewan	9 350 $	0 $	9 350 $
Manitoba	9 350 $	6 800 $	13 090 $
Ontario	9 350 $	3 000 $	9 350 $
Québec (cégep)	2 005 $	12 787 $	14 792 $
Québec (baccalauréat)	2 460 $	14 853 $	17 293 $
Nouveau-Brunswick	9 350 $	3 060 $	12 410 $
Île-du-Prince-Édouard	11 220 $	0 $	11 390 $

[19] Valérie VIERSTRAETE, « Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire », Sherbrooke, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), juin 2007, p.-53.

[20] Il y a toutefois eu des fluctuations importantes dans le temps, spécialement entre 1990 et 2006. Avec les coupures de 2005, le pourcentage d'aide offert sous forme de prêts était beaucoup plus important que celui offert en bourses. MELS, op. cit., 2007, p.48.

[21] MELS, op. cit., 2010, p.47.

[22] FINANCES QUÉBEC, op. cit., p.40.

Provinces	Prêt maximum	Bourse maximum	Aide maximum
Nouvelle-Écosse	10 710 $	0 $	10 710 $
Terre-Neuve, Labrador	9 350 $	1 750 $	12 444 $

Source : MELS, Rapport sur l'accès à l'éducation, Octobre 2005, [En ligne], http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/Acces_education/index.htm p.70 (Page consultée le 25 avril 2011).

NB : Pour l'aide de l'Etat, dans certaines provinces, une partie du prêt peut être versée sous forme de bourse, et les deux montants ne s'additionnent pas. Dans d'autres provinces, les bourses sont octroyées à des personnes handicapées ou ayant des personnes à charge.

Au Québec, le plus bas taux de prêts maximum a fait en sorte que les étudiants québécois sont les moins endettés à la sortie du baccalauréat[23]. En Ontario, suite aux récentes hausses des droits de scolarité, les universités sont contraintes de redistribuer 30 % des droits se situant au-delà de 2 250 $ par trimestre aux étudiants. Cette aide doit, en théorie, parvenir aux étudiants des basses classes socioéconomiques, mais elle est utilisée sous diverses appellations telles que le mérite sportif ou scolaire.

Les modèles favorisant les prêts relaient la plus grande part du financement des études aux acteurs concernés, soit les étudiants eux-mêmes. À cet effet, la plupart des exemples démontrent que ce sont aussi les pays où les frais de scolarité sont les plus élevés. C'est le cas notamment en Angleterre. Le système universitaire et les questions l'entourant ont connu de profonds bouleversements ces dernières années, notamment avec l'annonce d'une hausse importante des droits de scolarité. Rappelons qu'il y a à peine 10 ans, les étudiants anglais ne payaient aucuns frais pour s'inscrire à l'université. Ils seront pour l'année 2012-2013 de 6 000 livres (soit plus de 9 000 $[24]) et pouvant atteindre, dans certaines circonstances, jusqu'à 9 000 livres (13 780 $). Les prêts sont octroyés à pratiquement tous les étudiants et constituent la part la plus importante de l'aide gouvernementale. En réponse à l'endettement de plus en plus important des jeunes diplômés, le gouvernement a dû instaurer un mode de paiement différé en 2006. Les bourses sont plus difficiles à obtenir et dépendent du revenu familial. Les étudiants dont le revenu familial est sous 50 020 livres (76 500 $) annuellement se qualifient pour une bourse fondée sur le besoin. Cette bourse sera plus ou moins importante dépendamment du niveau de revenu et pourra atteindre un maximum de 2 906 livres (4 450 $) pour l'année 2011-2012[25].

À son opposé, on retrouve le modèle favorisant les bourses, qui est répandu dans les pays où les frais de scolarité sont généralement bas. Un tel système est implanté au Danemark, où le gouvernement offre en quelque sorte un salaire à tout étudiant. Cette aide est encadrée par le système de bons d'éducation, qui sert à couvrir les frais de subsistance, car il n'y a pas de droits de scolarité. Cette mesure vise à contrer le décrochage scolaire, puisque les étudiants ne sont pas tentés d'occuper un emploi en plus de leurs études à temps plein. Fait intéressant, le revenu des parents n'est pas tenu

[23] Mathilde ROY, « Les frontières du savoir », Campus Montréal, Avril 2011, [En ligne], http://www.montrealcampus.ca/les-frontieres-du-savoir (Page consultée le 15 avril 2011).

[24] Selon Universal Currency Converter, [En ligne], www.xe.com (Page consultée le 7 juillet 2011).

[25] DIRECTGOV, "Public services all in one place", Education and learning, Student grants, 2011, [En ligne], http://www.direct.gov.uk/en/EducationAndLearning/UniversityAndHigherEducation/StudentFinance/Applyingforthefirsttime/DG_171557 (Page consultée le 15 avril 2011).

pour compte dans le calcul de l'aide financière offerte. Ils n'ont toutefois pas d'avantages fiscaux (comme un crédit d'impôt). On estime qu'environ 25 % de l'aide est offerte sous forme de prêts et que la moitié des étudiants l'utilisent[26].

Les deux modèles décrits ci-dessus signifient que l'aide n'est pas versée exclusivement en bourse ou en prêt (comme c'est le cas au Japon, en Autriche ou en Italie), mais plutôt qu'elle penche davantage d'un côté. Les modèles équilibrés qui mixent ces deux systèmes sont peu nombreux (par ex., la Suède). Pour ces derniers, il s'agit d'observer, dans son ensemble, le pourcentage de l'aide versée sous forme de bourses comparativement à celui sous forme de prêts, qui doit être sensiblement équivalent[27].

Une conclusion s'impose face à cette large comparaison à l'échelle internationale. L'Europe, à l'exception de l'Angleterre, continue de défendre farouchement des principes d'accessibilité et d'équité en favorisant les programmes d'aide financière sous forme de bourses, et ce, bien que les frais de scolarité soient peu élevés. Dans une tout autre perspective, l'Amérique a préféré opter pour une vision individualiste, relayant aux étudiants un plus grand fardeau d'endettement[28]. Ainsi, le fossé entre l'Amérique et l'Europe semble se creuser, laissant au Québec la charge de défendre tant bien que mal des idéaux d'égalité à l'instar de l'Europe.

Un sondage mené par l'Institute of Economic Affairs[29] en Grande-Bretagne a permis d'établir que la préférence pour un système d'aide versus un autre est fortement corrélée au revenu du ménage. Par exemple, les parents disposant d'un revenu inférieur à 7 000 livres sterling (10 800 $) mensuellement défendent plus aisément un système de bourses inconditionnel. Au fur et à mesure que le revenu augmente, l'introduction de prêts dans le système d'aide est perçue favorablement.

Bien entendu, les coûts de gestion d'un système de prêts sont plus élevés que ceux d'un système de bourses. Cela s'explique par l'exercice de repaiement qui s'étire sur de nombreuses années et qui mobilise plusieurs ressources. Il ne faut pas oublier que les intérêts des prêts lors des études sont à la somme du gouvernement, ce qui entraîne des coûts importants. À cet effet, le coût réel d'un prêt est déterminé en calculant les dépenses non remboursées, ce qui inclut généralement la bonification des intérêts et les coûts liés au défaut de paiement. On estime que ce coût net représente environ 30 à 40 % de la valeur du prêt[30].

L'aide offerte aux étudiants étrangers se fait sur une base majoritairement privée, c'est-à-dire que chaque établissement régit de manière indépendante les ressources qu'il offre. À l'Université Laval, de nombreuses bourses sont offertes dépendamment du programme d'études. Par exemple, il y a la bourse d'EXFO des sciences de l'administration, la bourse de soutien financier en sciences sociales ou encore, la bourse Roman Soltykewych pour le programme de

---

[26] RATEL, Jean-Luc, *Les prêts et bourses à l'université : une aide à la portée de qui?*, CADEUL, mai 2007, p. 136.

[27] Ibid., p. 137.

[28] Pour plus de détails sur les formes d'aide financière aux études, voir l'avis sur les prêts et bourses à l'université (CADEUL, mai 2007), p. 134.

[29] LEWIS, Alan, SANDFORD, Cedric et THOMSON, Norman, Grants or Loans?, London, The Institute of Economic Affairs, 1980.

[30] FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE (FCBEM), Le prix du savoir; l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada, 2009, 4e édition, p.168.

musique[31]. Il y a aussi quelques bourses offertes par le ministère de l'Éducation, notamment sous l'égide du programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE). Celles-ci sont disponibles pour une cinquantaine d'étudiants et des chercheurs étrangers désirant poursuivre des activités de recherche au Québec, peu importe l'université d'attache.

Au Québec, pour ce qui est des étudiants à temps partiel, ils n'ont accès qu'à un programme de prêts[32] à l'exclusion de ceux ayant une personne à charge, enceinte d'au moins 20 semaines ou atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure. Ces derniers sont admissibles au Programme d'aide financière, puisqu'on leur octroie un statut d'étudiant à temps plein.

[31] Université Laval, Bureau des bourses et de l'aide financière, [En ligne], https://oraweb.ulaval.ca/pls/gpb/gpb100_fiche_bourse.liste_bourse?contexte=0684391255259983380&domaine_publication=&numero_dossier_organisme=&mois=&cycle=1&seq_client ele_bourse=&ul_anc_code_unite=&type_bourse=ETRAN (Page consultée le 17 avril 2011).

[32] Programme créé en 2002, Aide financière aux études, « Programme de prêt pour les études à temps partiel », [En ligne], http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/pretsEtudesTempsPartiel/index.asp (Page consultée le 17 avril 2011).

Constats: L'accessibilité à tout prix?

Deux concepts à distinguer : entre accessible et abordable

Bien que les frais de scolarité au Québec soient les plus bas parmi toutes les provinces canadiennes et les États américains, cela ne signifie pas pour autant que les études postsecondaires soient les plus accessibles. Elles peuvent être, malgré tout, difficilement abordables. C'est ce que le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ) a conclu en analysant la situation du Québec comparativement au reste du continent.

Le comité a démontré que lorsque l'on tient compte des frais de subsistance des étudiants, de la capacité financière de leurs parents selon leur revenu médian et de toutes les formes d'aide disponibles, le Québec glisse du 1er au 30e rang sur 60 des provinces/états analysés en matière d'accessibilité. Cette situation s'explique principalement par la faible capacité de payer des parents québécois, mais aussi et surtout par le Programme d'aide financière aux études qui ne répond pas correctement aux besoins non comblés[33]. Le Québec demeure toutefois premier au Canada, ce que la CADEUL tient à préserver.

Cette analyse nous permet donc de conclure qu'il est important de marier le coût de la vie et le revenu des ménages aux frais de scolarité de manière à garantir l'accessibilité des études postsecondaires. Un parallèle peut aussi être fait avec les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, où les études postsecondaires sont parmi les plus coûteuses du pays. Les frais de scolarité élevés sont toutefois contrebalancés par les possibilités qu'offrent le marché du travail et un revenu médian supérieur à la moyenne canadienne. On note toutefois une plus faible hétérogénéité au sein de la population étudiante, puisque la grande majorité provient des classes socioéconomiques supérieures.

Sources de financement des étudiants

Soulignons que l'aide gouvernementale ne répond qu'en partie aux besoins de certains étudiants, puisque ceux-ci combinent plus souvent qu'autrement plusieurs sources de financement. L'importance relative de chacune de ces sources varie principalement selon le statut socioéconomique de l'étudiant.

Dans un sondage national mené par la FEUQ en 2009, la valeur médiane du montant des prêts chez les bénéficiaires de l'AFE est estimée à 2 600 $. Cette aide représente habituellement le quart du financement total que doivent dénicher les étudiants. Le travail rémunéré représente lui aussi une part importante du financement, alors que ce sont près de 81 %

[33] CCAFÉ (Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études), Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers: modifications au Règlement sur l'aide financière aux études, 2007, p.56.

des étudiants à temps plein sondés qui ont déclaré avoir eu à travailler au cours de l'année pour subvenir à leurs dépenses[34].

Les universitaires qui ne sont pas admissibles au Programme d'AFE ou qui ne reçoivent que des prêts travaillent davantage que ceux y ayant accès. Cette situation est critique, puisque de nombreux étudiants à qui on refuse l'accès aux prêts et bourses et ne recevant, dans la réalité, aucune contribution de leurs parents, se retrouvent dans l'obligation d'augmenter le nombre d'heures de travail, voyant leurs chances de réussite s'amincirent petit à petit. À cet effet, une étude de MELS confirme que les bénéficiaires de l'AFE réussissent dans une proportion plus élevée que les autres étudiants du baccalauréat[35]. Rappelons-nous qu'un étudiant suivant un régime d'études à temps plein et travaillant plus de 15 heures par semaine risque de prolonger ses études en plus de voir ses résultats scolaires diminuer[36].

Occuper un emploi reste la principale source de financement chez les étudiants. La contribution des parents joue aussi un rôle important, bien qu'elle soit de second ordre puisqu'on estime qu'environ 40 % des étudiants à temps plein ne reçoivent aucune contribution parentale. Cette dernière est plus ou moins importante dépendamment du revenu dans lequel se classe le ménage.

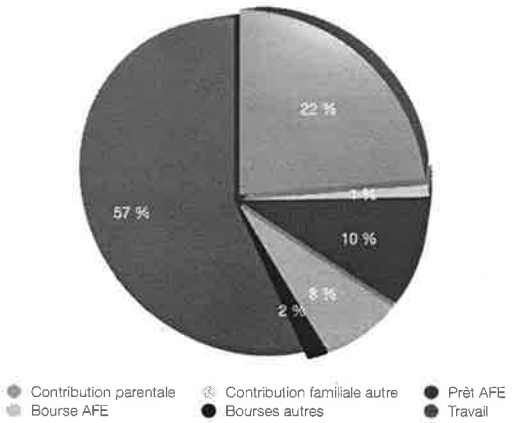

Figure III - Répartition des sources de financement total annuel pour l'ensemble des étudiants de premier cycle inscrits à temps plein

Source : FEUQ, op. cit., p.42.

[34] FEUQ (Fédération étudiante universitaire du Québec), Sources et modes de financement des étudiants du premier cycle, [En ligne], 2009, http://www.feuq.qc.ca/IMG/pdf/1011_cau_sources_et_modes_web_vai_fr.pdf p.36.

[35] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS), Poursuite des études et obtention d'un diplôme chez les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007, p.6.

[36] FRANKE, Sandra, « Travailler pendant ses études: une charge de plus à l'emploi du temps des jeunes », Statistique Canada, Printemps 2003, Tendances sociales canadiennes, No 11-008 : 25-28.

Nous sommes en mesure de constater que la diversité des sources de financement témoigne de la précarité dans laquelle vivent les étudiants. Une étude de Statistique Canada relevait que plus de 90 % des étudiants ont eu recours à plus d'une source pour l'année 2001-2002, ce qui signifie donc qu'aucune de ces sources ne suffisait à elle seule pour couvrir toutes les dépenses encourues[37]. Or, les étudiants ont plusieurs préoccupations quant à la poursuite de leurs études. Ils devraient être en mesure de se concentrer pleinement sur la réussite de leurs études et non sur des questions d'ordre financier. Les étudiants devraient consacrer leur emploi du temps à l'étude et non à un travail rémunéré qui, règle générale, n'a aucun lien avec leur domaine d'études et qui pourrait finir par leur coûter plus cher que ce qu'il a rapporté (par ex., suite à l'échec d'un cours ou au prolongement de leurs études par manque de temps).

On estime qu'environ la moitié des étudiants québécois vivent avec moins de 12 200 $ par année, ce qui est nettement sous le seuil de pauvreté qui se situe en 2007 à près de 22 000 $ pour une personne seule vivant dans une ville comparable à Québec ou Montréal[38]. Moisson Montréal a récemment déploré que de plus en plus d'étudiants fassent affaire avec les banques alimentaires[39]. De plus, ceux dont les parents n'ont pas de diplôme universitaire sont plus nombreux à avoir recours aux prêts de l'AFE. L'importance relative de chacune de ces sources dépend donc fortement de critères socioéconomiques, de l'âge et des conditions de vie de l'étudiant[40].

Constats généraux

Les constats en matière d'accessibilité ne sont pas réjouissants. La CADEUL, tout comme la CCAFÉ, estime que le Programme d'AFE tel qu'il existe a clairement eu un mot à dire dans l'accroissement de la fréquentation universitaire au Québec, mais qu'il n'a pas réussi à enrayer l'accessibilité différenciée selon le critère socioéconomique. Il existe toujours un clivage entre les étudiants provenant de milieux aisés comparativement à ceux moins nantis. Même si l'AFE ne peut à elle seule renverser toutes les barrières d'inégalité, elle devrait en principe y participer en amoindrissant ces facteurs par des mesures financières. La CADEUL soutient que l'une des missions de l'AFE doit être de favoriser la mobilité sociale[41].

Cette accessibilité différenciée se répercute aussi sur le choix du domaine d'études chez les futurs étudiants, choix qui est grandement influencé par leur origine socioéconomique. Rappelons-nous que les jeunes des milieux moins favorisés ont tendance à opter pour un cursus moins long et à accéder à des programmes non contingentés en raison notamment de leur perception du coût d'opportunité. À l'inverse, les étudiants provenant de milieux aisés sont surreprésentés dans les sciences de la santé et les sciences pures[42].

---

[37] STATISTIQUE CANADA, Comment les étudiants du postsecondaire financent leurs études : Résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires, 2006, p.18.

[38] STATISTIQUE CANADA, Les seuils de faible revenu de 2007 et les mesures de faible revenu de 2006, [En ligne], 2008, http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2008004-fra.pdf p.25.

[39] LA PRESSE, « Les dettes pèsent sur les étudiants », Cyberpresse, [En ligne], 6 décembre 2010, http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/education/201012/05/01-4349430-les-dettes-pesent-sur-les-etudiants.php (Page consultée le 6 décembre 2010).

[40] STATISTIQUE CANADA, op. cit., 2006, p.21.

[41] La mobilité sociale se définit comme étant la capacité pour une personne de passer d'une classe sociale à une autre. Elle est intergénérationnelle, puisqu'elle s'établit en fonction du statut des parents ou encore intragénérationnelle (c'est-à-dire au cours d'une vie). Tiré de : www.larousse.fr

[42] MONTMARQUETTE, Claude, Le Remboursement Proportionnel au Revenu (RPR): Un système pour les prêts d'études alliant efficacité et accessibilité, Montréal, CIRANO, Avril 2006, p. 2.

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval

L'augmentation du travail rémunéré chez la population étudiante au cours des dernières années pousse la CADEUL à réfléchir aux causes de cette hausse. L'explication tient à plusieurs facteurs, mais laisse croire que l'aide offerte aux étudiants n'est pas suffisante. Occuper un emploi reste la première source de financement pour bien des étudiants malgré ses effets néfastes sur la persévérance et sur la réussite des études. La Confédération considère que l'AFE devrait promouvoir le régime d'études à temps plein de manière à contrer le décrochage scolaire. Elle devrait aussi offrir un meilleur soutien aux étudiants des classes socioéconomiques défavorisées pour éviter que le travail étudiant prenne une trop grande ampleur. La CADEUL tient aussi à rappeler que malgré l'aide offerte, l'endettement étudiant continue de croître[43].

La CADEUL s'explique mal pourquoi la participation au Programme d'AFE a connu une forte baisse au cours des dernières années et qu'elle a stagné par la suite, même si le nombre d'étudiants a augmenté. Certains ont soutenu que la participation était fortement corrélée au taux de chômage, ce que nous ne pouvons contester[44]. En d'autres termes, cela signifie que lorsque le taux de chômage est relativement bas, les étudiants peuvent davantage travailler et n'ont plus « besoin » de l'aide de l'AFE. Toutefois, la CADEUL y voit une preuve de l'existence de failles dans le Programme d'AFE notamment quant à son admissibilité, qui est relativement contraignante, à une aide insuffisante découlant d'un critère d'autonomie trop restreint ainsi que d'un niveau de contribution parentale trop élevé. Tel que souligné précédemment, la mission première des étudiants devrait être d'étudier et non de travailler, peu importe le taux de chômage en vigueur.

En somme, nous constatons que des frais de scolarité bas ne signifient pas pour autant que les études postsecondaires soient facilement accessibles. Nous avons aussi établi que peu d'étudiants ont la chance de se consacrer entièrement à leurs études durant la session universitaire, puisqu'ils se retrouvent dans l'obligation d'occuper un emploi rémunéré pour subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. L'étudiant universitaire québécois moyen vit dans une situation précaire. Le Programme d'AFE doit permettre d'atténuer l'accessibilité différenciée selon le statut socioéconomique. Cependant, la Confédération note que les inégalités en matière d'accessibilité aux études postsecondaires semblent toujours maintenues malgré l'intervention du Programme d'AFE. Il appert donc important de tirer une conclusion générale sur ces causes et ainsi mieux cibler les failles du Programme pour en apporter les correctifs nécessaires.

[43] Nous reviendrons sur l'endettement étudiant dans la section suivante.

[44] ASSÉ, op. cit., p. 55.

Les causes et les suggestions pour y remédier

Mécanisme d'indexation

Plusieurs auteurs qui se sont penchés sur l'aide gouvernementale accordée aux étudiants ont dénoté un écart important entre le coût réel de la vie et les dépenses admises par l'AFE. Un bon moyen de régler ce problème est d'inclure un mécanisme automatique d'indexation des dépenses admises puisqu'à titre d'exemple, aucune indexation n'a été faite de 2003 à 2007. La CADEUL est aussi en mesure de craindre que l'utilisation d'un taux prévisionnel et non pas réel puisse entraîner une discordance entre les mesures d'aide proposées et celles nécessaires, puisqu'elles ont régulièrement démontré leur insuffisance à répondre aux besoins des étudiants. Par exemple, notons que les frais de subsistance admis ont augmenté de 26,7 % entre 1990 et 2008, alors que le coût de la vie s'est élevé à plus de 46,39 %[45]. On sait aussi que l'AFE attribue 7 $ par jour aux étudiants pour se nourrir, ce qui est bien peu réaliste si on opte pour une saine alimentation.

Recommandation 1 - Ajuster annuellement les dépenses admises au taux d'inflation en vigueur dans le calcul de l'aide financière aux études.

Recommandation 2 - Prendre en considération les frais de transport et les frais d'abonnement à un réseau Internet résidentiel dans les dépenses admises.

La CADEUL salue toutefois l'introduction d'une dépense de transport pour les étudiants à temps partiel en région qui est fixée, pour l'année 2012-2013, à 89 $ par mois d'études[46].

Seuil de contribution parentale

Tel qu'il a été précisé dans la première partie de cet avis et bien qu'il ait été haussé, le seuil de revenu pour lequel une contribution des parents est exigée est trop bas. Rappelons que le seuil de contribution fixé par le PCPE est de 70 000 $ en 2007. Dans le dernier budget provincial, ce seuil fut haussé à 35 000 $ de revenu annuel pour deux conjoints, bien que pour Statistique Canada, le seuil de faible revenu pour une famille composée de deux parents et de deux enfants se situent entre 32 000 $ et 40 000 $ bruts selon son lieu de résidence[47]. De plus, tel que souligné précédemment, le salaire annuel de deux personnes travaillant au salaire minimum est de 40 000$ approximativement. L'AFE laisse donc

[45] ASSÉ, op. cit., p.72

[46] FINANCES QUÉBEC, op. cit., p.46

[47] ASSÉ, op. cit., p.67.

peu de marge de manœuvre aux familles vivant près du seuil de pauvreté. Notons que la majorité des candidatures refusées par l'AFE sont estimées recevoir une contribution parentale suffisante selon le ministère[48]. Or, la situation est souvent tout autre. On ne peut donc sous-estimer le problème qu'amène une contribution parentale surévaluée.

Recommandation 3 - Hausser le seuil de contribution parentale afin que le revenu familial (soit celui d'un ménage ayant 2 conjoints) soit d'au moins 40 000$ par année.

Autonomie et pensions alimentaires

Les ambiguïtés au sein du Programme de l'AFE sont évidentes. À titre d'exemple, une nouvelle interprétation du Règlement sur l'aide financière aux études a causé une importante frustration auprès des étudiants de médecine. Ces derniers doivent parfaire une année en étude préparatoire qui est jugée indépendamment du premier cycle dans certains établissements[49]. Puisque l'un des critères permettant à un étudiant d'obtenir son autonomie financière est d'avoir complété 90 crédits universitaires dans un même programme, cette situation cause un retard d'une année dans l'attribution potentielle de leurs prêts et bourses. Cette interprétation restrictive du règlement n'est pas sans conséquences sur le niveau d'endettement des étudiants concernés.

De nombreux étudiants ont aussi vu leur aide sous forme de bourse diminuer parce que l'AFE prenait en compte les pensions alimentaires qu'ils recevaient d'un ancien conjoint[50]. Le règlement stipule que toute pension excédant 1 200 $ est prise en compte à 100 % comme un « autre revenu » dans le calcul de la contribution individuelle. Tel que souligné par l'ASSÉ:

> En 2006-2007, 1 822 étudiants-e-s recevaient une pension alimentaire. 1 547 d'entre eux et elles voyaient leurs bourses diminuer d'un montant moyen de 2 083 $, car leur pension alimentaire excédait 1 200 $ (AFÉ 2006-07, p.63)[51].

Étant donné les dépenses notables qui accompagnent la venue d'un enfant, la CADEUL considère qu'il est inapproprié que les pensions alimentaires soient considérées comme une rémunération. Notons que les pensions alimentaires pour enfants ne sont plus considérées comme un revenu au titre de l'impôt fédéral et provincial depuis la fin du 20e siècle.

En 2009, une étudiante qui recevait une pension alimentaire a entrepris des démarches judiciaires, invoquant une ambiguïté dans le règlement qui la privait de quelques milliers de dollars en bourses[52]. Le tribunal lui a donné raison.

---

[48] GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Aide financière aux études statistiques, 2008-2009, [En ligne], http://www.afe.gouv.qc.ca/CONTACT_UC/Publications/AFE/PUBL_Rapport_statistique_2008_2009.pdf p.22.

[49] Les établissements visés sont ceux de McGill et de l'Université de Montréal. Pour l'Université Laval et l'Université de Sherbrooke, l'année préparatoire est incluse dans la formation de premier cycle qui se donne en quatre ans. Lisa-Marie GERVAIS, « Un an d'attente avant de toucher sa bourse », Le Devoir, [En ligne], mai 2011, http://www.ledevoir.com/societe/education/323712/un-an-d-attente-avant-de-toucher-sa-bourse (Page consultée le 20 mai 2011).

[50] ASSÉ, op. cit., p. 71.

[51] Loc. cit.

[52] LES NOUVELLES SYMPATICO.CA, « Bourses et pensions : Québec devra rembourser 4 500 étudiantes monoparentales », [En ligne], avril 2011, http://nouvelles.sympatico.ca/national/nouvelles%20:%20canada%20:%20presse%20canadienne/bourses_et_pensions_quebec_devra_rembourser_4500_etudiantes_monoparentales/34c45705 (Page consultée le 1er avril 2011).

Québec a donc dû rembourser plus de 4 500 étudiantes monoparentales qu'on avait privées d'une bourse moyenne de 2 000 $. Suite à ce recours, le gouvernement a rapidement apporté les modifications nécessaires au règlement. La pratique n'est donc plus attaquable sur le plan légal, bien que les pensions alimentaires soient toujours comptabilisées.

Plus récemment, en juin 2011, le gouvernement modifia le règlement pour que l'exemption de 1 200 $ s'appliquant aux pensions alimentaires soit multipliée par le nombre d'enfants à la charge du bénéficiaire[53]. Nous saluons cette initiative, mais nous réitérons notre souhait pour que l'exemption soit complète.

Recommandation 4 - Ne pas tenir compte des pensions alimentaires dans le revenu comptabilisé des étudiantes concernées.

Programmes de remboursement différé et de remise de dette

Les programmes de remboursement différé et de remise de dette ne sont ouverts qu'à quelques étudiants, puisque les conditions d'admission sont très contraignantes. Le programme de remboursement différé permet à un ex-étudiant vivant dans une situation précaire d'être exempté du remboursement de sa dette d'études pour une période renouvelable de six mois alors que le gouvernement se charge, durant cette période, de payer les intérêts sur son prêt. Ce programme sera bonifié pour l'année 2013-2014[54]. Avec cette bonification, les ex-étudiants disposant d'un revenu supérieur à celui précédemment établi[55] pourront disposer du programme s'ils font la démonstration que leur situation le requiert. Le versement mensuel sera déterminé proportionnellement à leur revenu et selon leur situation familiale.

Dans un même ordre d'idées, le programme de remise de dette permet à un étudiant ayant obtenu tout le long de ses études postsecondaires (collégiales et universitaires) des prêts et des bourses pour chaque session et ayant gradué dans les délais prescrits de réduire son prêt étudiant de 15 %. L'ex-étudiant n'a aucune démarche à faire puisque cette réduction est appliquée automatiquement. Peu d'étudiants sont toutefois concernés par cette mesure. Par exemple, pour l'année financière 2008-2009, 998 ex-étudiants ont pu bénéficier de ce programme[56] La CADEUL croit que les conditions d'admission à ces deux programmes devraient être élargies pour permettre à un plus grand nombre d'ex-étudiants dans le besoin d'y avoir accès.

Recommandation 5 - Hausser le seuil de revenu permettant à un ex-étudiant d'avoir recours au programme de remboursement différé au salaire minimum.

Recommandation 6 - Alléger les conditions d'admission au programme de remise de dette notamment en permettant à un ex-étudiant d'avoir accès au programme s'il a été bénéficiaire de l'AFE durant toute la durée de ses études postsecondaires (et ce, même si l'aide fut exclusivement offerte sous forme de prêts).

[53] CCAFÉ, Modification au Règlement sur l'aide financière aux études touchant les pensions alimentaires pour enfants, Avis au MELS, Juin 2011.

[54] Pour plus de détails, voir FINANCES QUÉBEC (budget 2011-2012), op. cit., p.47.

[55] En 2010-2011, le seuil établi est de 18 264 $ pour une personne célibataire (Loc. cit.).

[56] GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, op. cit., p.75.

Période d'admissibilité au Programme

Il faut savoir qu'après s'être conformés à une série de critères de sélection, les bénéficiaires de l'AFE sont contraints à une période maximale d'admissibilité aux prêts et bourses. Par exemple, un étudiant universitaire de 1er cycle sera admissible à un prêt pour un total de 39 mois, alors que cette période sera réduite à 30 mois pour une bourse[57]. Si ce même étudiant compte poursuivre des études doctorales, il jouira d'un maximum de 88 mois d'admissibilité pour toutes ses études universitaires. Cette situation ne favorise guère ceux qui changent de programme en cours de route, puisque leur admissibilité au Programme d'AFE s'en voit clairement affectée. De plus, il est incohérent que la période d'admissibilité aux bourses soit moins longue que celle pour les prêts, particulièrement quand on sait que l'endettement (en fin de vie étudiante) est important en raison du nombre élevé de mois cumulés à vivre majoritairement des prêts étudiants.

Recommandation 7 - Consentir à ce que la période d'admissibilité aux bourses soit la même que celle pour les prêts.

Recommandation 8 - Allonger la période d'admissibilité en cas de changement de programme.

[57] ASSÉ, op. cit., p.26-27.

Conclusion et pistes de réflexion sur l'endettement étudiant

Toutes ces recommandations visent un objectif précis, soit favoriser une accessibilité élargie en réduisant l'endettement étudiant. On note que cet endettement est en constante augmentation au cours de la dernière décennie, et qu'il est en étroite relation avec l'augmentation des frais de scolarité. Cette situation démontre qu'il est impossible de dissocier ces deux facteurs. À titre d'exemple, la politique en éducation relative aux droits de scolarité au Manitoba a définitivement eu un impact sur l'endettement étudiant. Dans un rapport rédigé pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, on apprend que la baisse suivie du gel des frais de scolarité, en plus de l'introduction de programmes de bourses, a joué un rôle clé dans la stabilisation et la réduction de l'endettement étudiant[58].

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a évalué à plus de 13 milliards de dollars, en juin 2011, les dettes contractées dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, ce qui exclut donc toutes les sommes dues auprès des programmes d'aide provinciaux et des prêts étudiants privés[59].

De plus, en 1995, la proportion d'étudiants emprunteurs qui devaient 25 000 $ ou plus au moment de l'obtention de leur diplôme était de 17 %, alors qu'elle est passée à 27 % en 2005[60]. On peut donc dire que la proportion d'ex-étudiants endettés est plus importante qu'elle ne l'était, mais aussi que la dette moyenne contractée a significativement augmenté. En 2005, on estimait qu'au Canada, les prêts étudiants représentaient 26 % de l'ensemble des dettes contractées des ménages les plus démunis. Cette proportion n'est pas négligeable. Elle se rapproche de plus en plus des prêts hypothécaires, qui comptent en moyenne pour 36 % de leur passif[61].

La hausse de l'endettement étudiant a certainement un impact sur la persévérance scolaire, sur la stimulation du travail salarié et peut, dans certains cas, participer à la reproduction des inégalités sociales, particulièrement à l'entrée sur le

[58] FCBEM (Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire), Réduire la dette étudiante : Les raisons de la baisse de l'endettement des étudiants universitaires au Manitoba, Juin 2007, 11 p.

[59] FCEE (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), Chronomètre national de l'endettement étudiant, [En ligne], http://www.cfs-fcee.ca/html/french/home/index.php

[60] LUONG, May, Les répercussions financières des prêts étudiants, Statistique Canada, Perspective, No 75, Janvier 2010, p.3.

[61] IRIS (Institut de recherche et d'informations socio-économiques), À qui profite l'endettement des ménages?, mars 2011, p. 2.

marché du travail. Cette situation s'explique par le fait que les plus pauvres ont plus largement recours à l'AFE, et donc aux prêts. Au début de leur vie active, c'est-à-dire lorsqu'ils commencent à travailler, ils sont plus endettés que ceux provenant des classes socioéconomiques supérieures. Ils n'ont donc pas accès aussi facilement à la propriété, peuvent reporter certains projets comme le démarrage d'une entreprise et connaissent un stress financier beaucoup plus important[62]. Cet endettement se répercute inévitablement sur l'ensemble de l'économie canadienne et québécoise en retardant de nombreux projets de vie[63]. Les conséquences peuvent aussi être sociales, puisqu'un endettement important influe négativement sur la santé mentale des personnes concernées. À la limite, cette situation peut aussi entraîner une dévalorisation des domaines d'études généralement moins lucratifs, comme les sciences humaines[64].

Tel que souligné précédemment, de nombreuses études concluent que les étudiants provenant des basses classes socio-économiques sont plus réticents au fait de s'endetter pour des études postsecondaires. Cette attitude joue un rôle important dans le nombre d'inscriptions selon l'origine socioéconomique, et c'est cette influence que doit contrer le Programme d'aide financière aux études. Il faut enrayer l'accessibilité différenciée et favoriser la mobilité sociale. De plus, la précarité des sources de financement auxquelles les étudiants ont accès favorise le travail rémunéré et par conséquent, le désintéressement des études par un manque d'assiduité et des journées trop chargées.

La CADEUL est donc en mesure d'établir que malgré quelques bonifications notables du Programme d'AFE, cette aide ne sera pas en mesure de maintenir l'accessibilité des études postsecondaires, puisque seuls les boursiers actuels seront entièrement épargnés d'une augmentation importante des frais de scolarité. Les failles du programme que nous avons mises en évidence dans cet avis et les recommandations que nous avons formulées devraient être prises en considération par le gouvernement du Québec afin de résoudre des inégalités qui tendront à se reproduire si rien n'est fait.

Finalement, soulignons que la nécessité croissante pour les entreprises d'avoir une main-d'œuvre qualifiée s'arrime difficilement à la hausse des frais de scolarité. La mondialisation et la tendance actuelle à la fine spécialisation représentent un défi important, difficilement accordable à une éducation postsecondaire élitiste réservée aux mieux nantis. Cette situation est problématique, particulièrement pour les cycles supérieurs. Nous tenons à rappeler que l'incapacité à payer figure en tête de liste des raisons ayant causé l'abandon et le désintéressement des études postsecondaires. De plus, les mesures familiales[65] que le gouvernement propose vont à contresens des politiques éducatives découlant sur un endettement de plus en plus lourd pour les jeunes diplômés, puisqu'ils se retrouvent dans l'obligation financière de renoncer ou de retarder à fonder une famille.

La CADEUL croit que l'éducation postsecondaire reste la clé de la croissance économique d'un pays. Elle est une richesse dont aucune société ne peut se priver. Le gouvernement doit donc en faire la promotion en abolissant ou, à tout le moins, en réduisant fortement les obstacles financiers. C'est cet objectif précis que doit poursuivre le Programme d'aide financière aux études, puisque face à une population de moins en moins nombreuse, la meilleure façon de créer de la richesse sera d'élever le niveau de productivité. Ces gains ne seront possibles que s'il y a une hausse de participation des moins nantis, d'où l'importance d'une accessibilité élargie.

---

[62] ASSÉ, op. cit., p.58.

[63] FEUQ, op. cit., p.13.

[64] CREPUQ, « Le financement des universités québécoises: un enjeu déterminant pour l'avenir du Québec », p.22, tableau 6.

[65] Les mesures familiales font référence à toutes les politiques mises de l'avant pour hausser le taux de natalité au Québec, par exemple via les crédits d'impôt, les garderies à 7 $ par jour, les congés parentaux, etc.

Résumé des recommandations

Recommandation 1 - Ajuster annuellement les dépenses admises au taux d'inflation en vigueur dans le calcul de l'aide financière aux études.

Recommandation 2 - Prendre en considération les frais de transport et les frais d'abonnement à un réseau Internet résidentiel dans les dépenses admises.

Recommandation 3 - Hausser le seuil de contribution parentale afin que le revenu familial (soit celui d'un ménage ayant 2 conjoints) soit d'au moins 40 000$ par année.

Recommandation 4 - Ne pas tenir compte des pensions alimentaires dans le revenu comptabilisé des étudiantes concernées.

Recommandation 5 - Hausser le seuil de revenu permettant à un ex-étudiant d'avoir recours au programme de remboursement différé au salaire minimum.

Recommandation 6 - Alléger les conditions d'admission au programme de remise de dette notamment en permettant à un ex-étudiant d'avoir accès au programme s'il a été bénéficiaire de l'AFE durant toute la durée de ses études postsecondaires (et ce, même si l'aide fut exclusivement offerte sous forme de prêts).

Recommandation 7 - Consentir à ce que la période d'admissibilité aux bourses soit la même que celle pour les prêts.

Recommandation 8 - Allonger la période d'admissibilité en cas de changement de programme.

Bibliographie

Publications officielles

ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE (ASSÉ), Mémoire sur l'aide financière aux études, Montréal, Septembre 2009, 84 p.

BERGER, Joseph, MOTTE, Anne et PARKIN, Andrew, Le prix du savoir 2006-2007 : L'importance de l'accès aux études postsecondaires, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2007, 24 p. (chap. 1).

CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS ET D'ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (CADEUL), Avis sur la modulation des droits de scolarité : une analyse approfondie de la modulation en fonction du programme d'études et selon le revenu estimé, Québec, Avril 2011, 60 p.

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES (CCAFÉ), Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers: modifications au Règlement sur l'aide financière aux études, Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007, 83 p.

EKOS RESEARCH ASSOCIATES, Investir dans leur avenir. Une enquête sur le soutien financier en matière d'éducation postsecondaire, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Juillet 2006, 237 p.

FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC (FEUQ), Sources et modes de financement des étudiants de premier cycle, Montréal, Novembre 2010, 147 p.
FINANCES QUÉBEC, Un plan de financement des universités équitable et équilibré pour donner au Québec les moyens de ses ambitions, Budget 2011-2012, 58 p.

FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE (FCBEM), Le prix du savoir; l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada, 2009, 4e édition, 243 p.

FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE (FCBEM), Réduire la dette étudiante : Les raisons de la baisse de l'endettement des étudiants universitaires au Manitoba, Juin 2007, 11 p.

FONTAINE, Bruno, Le financement public des universités : pour assurer qualité, accessibilité et prospérité, CADEUL, Février 2004, 67 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Aide financière aux études statistiques 2008-2009, Québec, MELS, 2010, 77 p.

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES (IRIS), À qui profite l'endettement des ménages?, mars 2011, 8 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS), Indicateurs de l'éducation, Édition 2010, 136 p.

RATEL, Jean-Luc, Les prêts et bourses à l'université : une aide à la portée de qui?, Québec, CADEUL, mai 2007, 157 p.

STATISTIQUE CANADA, Comment les étudiants du postsecondaire financent leurs études : Résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires, 2006, 44 p.

VALÉRIE VIERSTRAETE, « Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire », Sherbrooke, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Juin 2007, 132 p.

Monographies

LEWIS, Alan, SANDFORD Cedric et THOMSON, Norman, Grants or Loans?, London, The Institute of Economic Affairs, 1980, 87 p.

MONTMARQUETTE, Claude, Le Remboursement Proportionnel au Revenu (RPR): Un système pour les prêts d'études alliant efficacité et accessibilité, Montréal, CIRANO, Avril 2006, 42 p.

Articles de journal, revues spécialisées

Robert DUTRISAC, "Commissions scolaires et cégeps – Québec impose des coupes de 145 millions », http://www.ledevoir.com/societe/education/322450/commissions-scolaires-et-cegeps-quebec-impose-des-coupes-de-145-millions Le Devoir, mai 2011 (Site consulté le 3 mai 2011).

Sandra FRANKE, « Travailler pendant ses études: une charge de plus à l'emploi du temps des jeunes », Statistique Canada, Printemps 2003, Tendances sociales canadiennes, No 11-008 : 25-28.

Lisa-Marie GERVAIS, « Un an d'attente avant de toucher sa bourse », http://www.ledevoir.com/societe/education/323712/un-an-d-attente-avant-de-toucher-sa-bourse Le Devoir, mai 2011 (Site consulté le 20 mai 2011).

LA PRESSE, « Les dettes pèsent sur les étudiants », http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/education/201012/05/01-4349430-les-dettes-pesent-sur-les-etudiants.php Cyberpresse, décembre 2010 (Site consulté le 6 décembre 2010).

LES NOUVELLES SYMPATICO.CA, « Bourses et pensions : Québec devra rembourser 4 500 étudiantes monoparentales », http://nouvelles.sympatico.ca/national/nouvelles%20:%20canada%20:%20presse%20canadienne/bourses_et_pensions_quebec_devra_rembourser_4500_etudiantes_monoparentales/34c45705 avril 2011 (Site consulté le 1er avril 2011).

Mathilde ROY, « Les frontières du savoir », http://www.montrealcampus.ca/les-frontieres-du-savoir Campus Montréal, Avril 2011 (Site consulté le 15 avril 2011).

Sources Internet

DIRECTGOV, Public services all in one place, Education and learning, Student grants, http://www.direct.gov.uk/en/EducationAndLearning/UniversityAndHigherEducation/StudentFinance/Applyingforthefirsttime/DG_171557 2011 (Site consulté le 15 avril 2011).

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS (FCEE), Chronomètre national de l'endettement étudiant, http://www.cfs-fcee.ca/html/french/home/index.php (Site consulté le 15 mai 2011).

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (FAÉCUM), Rassemblement contre le détournement des 35 millions de dollars du PCBE http://www.faecum.qc.ca/actionPCBEmars (Site consulté le 17 mai 2011).

FÉDÉRATION ÉTUDIANTE COLLÉGIALE ET UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC (FECQ-FEUQ), Ensemble pour l'éducation, http://www.fecq.org/IMG/pdf/note_3_-_contribution_parentale_fr.pdf Mars 2011 (Site consulté le 1er mai 2011).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Historique, http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/organisation/historique4.asp Aide financière aux études, 2011(Site consulté le 6 mai 2011).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS), Rapport sur l'accès à l'éducation, http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/Acces_education/index.htm Octobre 2005 (Site consulté le 25 avril 2011).

STATISTIQUE CANADA, Les seuils de faible revenu de 2007 et les mesures de faible revenu de 2006, http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2008004-fra.pdf 2008 (Site consulté le 25 mai 2011).

UNIVERSAL CURRENCY CONVERTER, The world's favorite currency and foreign exchange rate, www.xe.com (Site consulté le 7 juillet 2011).

UNIVERSITÉ LAVAL, Liste des bourses de premier cycle par type de bourses, https://oraweb.ulaval.ca/pls/gpb/gpb100_fiche_bourse.liste_bourse?contexte=068439125525998338.0&domaine_publication=&numero_dossier_organisme=&mois=&cycle=1&seq_clientele_bourse=&ul_anc_code_unite=&type_bourse=ETRAN Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF) (Site consulté le 15 mai 2011).